Résumé des Grands Axes de la Réforme Judiciaire Argentine

Les sept commissions, une par axe thématique, tiendront leurs propres réunions pour débattre et contribuer aux projets et initiatives.

Les axes thématiques, objectifs et principales initiatives sont détaillés ci-dessous:

Axe Institutionnel

Objectifs:

- Garantir l'indépendance effective de la justice et le renforcement de l'État de droit par l'autonomie fonctionnelle et financière du Pouvoir Judiciaire.
- Renforcer la lutte contre la corruption par la mise en œuvre de politiques actives en matière d'éthique publique et de transparence de la gestion, en augmentant la capacité institutionnelle à déposer des plaintes.
- Institutionnaliser un système de transparence et de présentation des comptes pour les pouvoirs judiciaires.
- Hiérarchiser et dépolitiser les mécanismes de sélection, de discipline et de renvoi des magistrats, par l'incorporation de procédures agiles et de mécanismes de gouvernement ouvert et de transparence.
- Avancer vers la mise en œuvre d'une charte d'engagement citoyen et de politiques d'État en matière de justice.
- Renforcer la Justice Fédérale de l'intérieur du pays et les pouvoirs judiciaires provinciaux.
- Donner une impulsion et intervenir activement dans le processus de transfert de la justice nationale, l'Inspection Générale de la Justice et le Registre de la Propriété Immeuble au domaine de la Ville Autonome de Buenos Aires.

- Projet de réforme de la Loi du Conseil de la Magistrature.
- Projet de loi dérogatoire des Chambres de Cassation en matière Civile, Commerciale et du Travail.
- Projet de réforme de la Loi de Subrogations.
- Projet de Loi d'Accès à l'Information Publique.
- Accord de transfert cadre et réformes légales.
- Renforcement de la Justice Fédérale de l'intérieur du pays et de la Ville Autonome de Buenos Aires.
- Projet de réforme de la Loi d'Éthique dans l'Exercice de la Fonction Publique.
- Création du Programme de Justice Ouverte.
- Création d'un Fonds Compensateur National de ressources pour venir en aide aux différents pouvoirs judiciaires du pays.
- Création d'un "Bureau de Qualité Législative" auprès de la Cour Suprême de Justice de la Nation et du Pouvoir Législatif.
- Mise en œuvre d'un programme d'évaluation et de suivi des réformes législatives.

Axe Pénal

Objectifs:

- Promouvoir les enquêtes sur le trafic de drogues et le crime organisé à travers de nouveaux outils de procédure et la conception d'une politique criminelle efficace.
- Promouvoir les procédures pénales efficaces, rapides et transparentes, garantissant la sanction des contrevenants.
- Renforcer le respect des conditions constitutionnelles requises et garantir la reconnaissance effective des droits de la victime, l'égalité entre les parties et la tenue de la procédure orale immédiate.
- Promouvoir la mise en œuvre du système d'accusation et l'oralité effective dans les procédures pénales au niveau national et provincial.
- Mise en œuvre du procès par jurés au niveau fédéral et provincial.
- Mise en œuvre d'une réforme intégrale du Service Pénitencier Fédéral pour permettre la réinsertion des contrevenants dans un cadre de Droits de l'Homme.

- Projet de réforme du Code Pénal.
- Projet de réforme du Code de Procédure Pénale de la Nation et de sa loi de mise en œuvre.
- Projet de réforme des lois organiques du Ministère Public Fiscal, du Ministère Public de la Défense et du Pouvoir Judiciaire de la Nation.
- Projet de Loi d'Équipe de Juges du Crime Organisé.
- Transfert du domaine national pénal à la Ville Autonome de Buenos Aires.
- Projet de Loi Pénale pour la Jeunesse.
- Projet de Loi du Repenti.
- Projet de réforme pour l'introduction de la responsabilité pénale des personnes juridiques pour le délit de subornation transnationale et réforme de l'Art. 1 et de l'Art. 77 du Code Pénal.
- Projet de réforme de la Loi de Protection des Témoins, des Dénonciateurs, des Experts et des Victimes d'Actes de Corruption.
- Projet de Loi d'Extinction de Domaine.
- Diffusion et promotion du Programme de Surveillance Électronique.
- Impulsion à la généralisation du procès immédiat pour les cas de flagrant délit et renforcement du contrôle judiciaire de l'exécution pénale.
- Projet de Loi de Procès par Jurés.
- Projet de Loi de Police Judiciaire.
- Convention sur le Système Inter-juridictionnel d'Information sur la Justice Argentine.
- Projet de Loi de Procès en Absence.
- Création d'une Commission de Délits Informatiques.
- Création d'un Réseau Fédéral de Politique Criminelle.
- Création d'un Programme de Poursuite Pénale pour Délits d'Auteur Inconnu.
- Début d'une Enquête Nationale sur les Victimes de Violence de Genre.
- Impulsion aux réformes légales en matière de sécurité routière.
- Projet de réforme de la Loi d'Exécution Pénale.

- Conception d'une nouvelle fonction pour le Service Pénitentiaire Fédéral, consacrée à la sécurité extérieure des unités carcérales, le travail interne avec les détenus restant sous la responsabilité d'équipes civiles spécialisées.

Axe Civil

Objectifs:

- Impulsion à une nouvelle procédure civile et commerciale basée sur les principes d'oralité effective, rapidité et transparence.
- Impulsion à des projets de justice vicinale ou de faible importance aux niveaux fédéral et provincial.
- Promotion de l'utilisation de l'arbitrage pour les questions patrimoniales.
- Impulsion de projets de réforme pour le domaine fédéral de la sécurité sociale et le contentieux administratif, en vue de procès efficaces et de réponses rapides et fiables.

Initiatives:

- Appui à la mise en œuvre du Code Civil et Commercial.
- Projet de Loi de Compétences du domaine Civil et Commercial.
- Projet de Loi du Code de Procédure Civile et Commerciale.
- Diffusion de l'arbitrage pour les questions patrimoniales.
- Promotion de la justice vicinale ou de faible importance.
- Transfert des domaines nationaux en matières civile, patrimoniale et de la famille, commerciale et du consommateur à la Ville Autonome de Buenos Aires.
- Promotion de la simplification des procès de recouvrement exécutif.
- Observatoire du Code Civil et Commercial
- Projet de loi de réforme de la Justice Fédérale en matière de Contentieux Administratif.
- Projet de loi de réforme de la Justice Fédérale de la Sécurité Sociale.

Axe Accès à la justice

Objectifs

- Promouvoir une couverture territoriale large et équilibrée d'accès à la justice dans tout le pays à travers des Centres d'Accès à la Justice (CAJ), en coordination avec les gouvernements locaux.
- Promouvoir le renforcement et la coordination des centres locaux d'assistance et de conseil gratuit et adopter des protocoles d'accueil des groupes vulnérables.
- Promouvoir l'application efficace des sorties rapides des procès et les méthodes alternatives de solution de différends, notamment des méthodes de type conciliation, médiation et arbitrage.

- Renforcement et modifications structurelles des CAJ. Élargissement de la couverture territoriale au niveau fédéral.
- Promotion de Méthodes Alternatives de Solution de Controverses (MASC) et de la médiation pénale.

- Mise en œuvre de services itinérants dans les CAJ.
- Fédéralisation du Programme de Victimes Contre les Violences.
- Promotion d'une approche intégrale des conflits de violence domestique.
- Élargissement de la présence du Programme National de Sauvetage des Victimes de Traite de Personnes et du Programme National d'Assistance aux Personnes Handicapées.
- Mise en œuvre de pratiques pro bono dans les CAJ.
- Mise en œuvre de la pratique de l'extension juridique communautaire.
- Mise en œuvre d'un plan national d'informations sur le droit et l'accès à la justice.
- Conception, mise en œuvre et diffusion d'un programme national de renforcement de la médiation communautaire et interculturelle.
- Élaboration du Programme La Loi et tes Droits à un click.

Axe Droits de l'Homme

Objectifs:

- Garantir la protection des droits des peuples originaires et des groupes en situation de vulnérabilité et approfondir les politiques favorisant l'égalité d'opportunités et l'élimination de la discrimination.
- Promouvoir le dialogue et la coopération internationale et interculturelle.
- Etablir des mécanismes de coparticipation en matière d'obligations internationales.
- Encourager le travail articulé de toutes les provinces en matière des Droits de l'Homme.
- Générer et consolider une éducation et une formation citoyenne en Droits de l'Homme.
- Fixer des mécanismes d'action rapide après la détection de situations qui fragilisent ou mettent en péril les Droits de l'Homme.
- Promouvoir des politiques de prévention contre la violence institutionnelle et fixer des standards pour les forces de sécurité en cette matière.
- Mettre en œuvre des politiques actives de reconnaissance et de renforcement de nouveaux droits des citoyens.
- Fixer des mécanismes de suivi des indicateurs de progrès en matière de droits économiques, sociaux et culturels.

- Mise en œuvre du Mécanisme National de Prévention contre la Torture et Autres Traitements ou Peines Cruelles, Inhumaines ou Dégradantes.
- Organisation du Illème Forum Mondial des Droits de l'Homme.
- Programme Tes Droits et tes obligations sont dans la Constitution.
- Inclusion des demandes des peuples originaires dans les politiques de l'État.
- Plan National des Droits de l'Homme.
- Promotion de politiques de prévention contre la violence institutionnelle.
- Programme de Médiation et de Résolution des Conflits dans la Perspective des Droits de l'Homme.
- Mise en œuvre de mécanismes de coparticipation et de coresponsabilité entre la Nation et les provinces en matière de Droits de l'Homme.
- Création d'un réseau national de professionnels pour la contention en cas de catastrophes ou d'urgences.

- Conception de réformes en vue d'établir de hauts standards en matière de Droits de l'Homme pour les forces de sécurité.
- Promouvoir la sanction de la Loi Nationale de Consultation Préalable et de Consentement Informé.
- Création de l'Espace Mémoire et Droits de l'Homme, comme un campus de connaissance dans lequel seraient articulés le travail des organismes nationaux et internationaux avec les organisations de la société civile.
- Promotion de la signature d'un pacte global de responsabilité en matière de Droits de l'Homme en Argentine avec les entreprises.
- Réforme de la Loi sur le Délit de Traite de Personnes aux fins d'Exploitation Sexuelle et d'Exploitation au travail.

Axe Gestion

Objectifs:

- Fixer des procédures judiciaires plus agiles donnant la priorité, pour les affaires simples, à un traitement plus expéditif, afin de les différencier des affaires plus complexes.
- Promouvoir une refonte des structures d'organisation (tribunaux, services des procureurs, des défendeurs, des consultants, etc.)
- Encourager les dossiers numériques, la gestion électronique des affaires et la communication électronique.
- Rendre plus transparentes et consolider les statistiques et les indicateurs des systèmes judiciaires.
- Transformer les procédures d'enregistrement en démarches rapides, simples et modernes, en incorporant la possibilité d'accéder et réaliser des démarches complètes en ligne.
- Développer des politiques actives en matière de modèles et de procédures de qualité et d'amélioration continue dans plusieurs domaines du système de justice.

- Projet de système d'évaluation et de fonctionnement du Pouvoir Judiciaire de la Nation.
- Promotion du dossier numérique et du traitement électronique des affaires.
- Impulsion à de nouvelles conceptions de bureaux judiciaires.
- Généralisation et systématisation des statistiques et des indicateurs en matière de justice au niveau national.
- Incorporation des nouvelles technologies de communication au système de justice.
- Promotion de l'oralité.
- Impulsion aux manuels de gestion et aux protocoles de procédure.
- Instauration du Prix National de la Qualité Judiciaire.

Axe Justice et Communauté

Objectifs:

- Renforcer la relation avec la communauté académique, les écoles professionnelles et les institutions de la société civile, en vue de les intégrer et de les transformer en acteurs du processus de réforme du système de justice.
- Promouvoir les réformes des programmes d'études des facultés de Droit des universités publiques et privées.
- Avancer dans la mise en œuvre, modernisation et actualisation des codes d'éthique professionnelle et judiciaire. Renforcer les mécanismes de contrôle de l'éthique professionnelle.
- Promouvoir l'agrément professionnel pour l'exercice du métier d'avocat.
- Améliorer la communication auprès de la population.

- Promotion des réformes des programmes d'études des facultés de Droit des universités publiques et privées, en encourageant l'incorporation du procès oral comme matière obligatoire et l'enseignement par la méthode de l'étude de cas.
- Promotion de la modification du régime d'agrément professionnel pour l'exercice du métier d'avocat.
- Promotion de la mise en œuvre de cours de préparation obligatoires, à caractère pratique et à fort contenu éthique, en vue d'accréditer l'aptitude professionnelle.
- Promotion de la formation continue des professeurs de Droit pour faire face aux changements des programmes.
- Création d'un nouveau portail de communication pour rendre compréhensible l'information juridique à la société.
- Publication de manuels et de documents d'instruction sur les droits des citoyens.